



COMITÉ DE TRAITEMENT DES PLAINTES EN MILIEU DE TRAVAIL

Liste des membres (au 8 juillet 2024)

N° prot.	Nom et prénom	Titre d'appartenance	Début	Fin					
				2025	2026	2027	2028	2029	2030
AE100/2018	Décret Document « Tolérance Zéro »		07.11.2018						
	Économe	Membre d'office	07.11.2018						
AE053/2024	BOURBONNAIS, Manon	Membre	01.08.2024			31.07.			
AE051/2024	DUHAMEL, Émile	Membre	01.08.2024			31.07.			

Document « Tolérance Zéro » est un cadre d'intervention d'une part pour faire face à toute plainte de harcèlement, de violence, de discrimination ou d'atteinte à la réputation à l'égard du personnel diocésain ou paroissial et, d'autre part, pour prévenir de tels comportements, le tout dans un contexte de respect et de partenariat en Église;

Ce document diocésain « Tolérance Zéro », daté du 6 novembre 2018 ainsi que ses annexes, a été approuvé par décret le 7 novembre 2018

La Corporation épiscopale catholique romaine de Valleyfield elle-même ainsi que toutes les fabriques paroissiales du diocèse doivent se soumettre aux diverses dispositions de ce document.